



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
22 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième session ordinaire de 2013

16-18 septembre 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

## Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 25 octobre 2012 au 31 mai 2013

### Historique

1. En mai 2012, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a approuvé les termes du mandat d'un comité de surveillance qui serait dénommé Comité consultatif pour les questions d'audit. Le contenu de ce mandat est consultable sur le site [www.unwomen.org/en/about-us/accountability-and-evaluation/audit](http://www.unwomen.org/en/about-us/accountability-and-evaluation/audit).

2. L'article 1 du mandat décrit le Comité comme une instance chargée de donner à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive des conseils de bonnes pratiques et des avis extérieurs indépendants au sujet des cadres et systèmes de responsabilité d'ONU-Femmes, y compris en matière de gestion des risques. Le Comité aide la Directrice exécutive à exercer ses responsabilités de contrôle conformément aux meilleures pratiques en vigueur. Son mandat, approuvé par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, peut être modifié de temps à autre, selon qu'il convient. Il a un rôle consultatif et n'est pas un organe de gouvernance, et rien dans les termes ou les dispositions de son mandat n'entend impliquer le contraire.

3. En septembre 2012, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a officiellement désigné le Comité consultatif pour les questions d'audit comme instance chargée de promouvoir le principe de responsabilité, la bonne gouvernance et l'application de normes éthiques exigeantes ainsi que l'adoption et l'application par la direction et au sein d'ONU-Femmes des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de gestion financière, conformément à l'article 2 du mandat.

4. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a nommé les cinq membres du Comité, à savoir : Catherine Bertini (États-Unis), William Fowler (États-Unis), Elizabeth MacRae (Canada), Yuen Teen Mak (Singapour) et Frank Sap



(Belgique). Conformément aux articles 6 et 7 du mandat, tous les membres du Comité sont des personnalités indépendantes extérieures à ONU-Femmes. Le Comité est composé de femmes et d'hommes très au fait de tout ce qui concerne les questions financières, les programmes, la comptabilité, la gouvernance, la vérification des comptes et les investigations, l'audit externe, les contrôles internes, les pratiques et principes en matière de gestion des risques ainsi que le travail normatif et les mécanismes intergouvernementaux du système des Nations Unies.

5. Le Comité établit un rapport annuel sur ses travaux pour présentation à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, conformément à l'article 30 de son mandat. Ce document est mis à la disposition du Conseil d'administration et lui est communiqué sur sa demande par la Présidente du Comité.

### **Travaux et activités de conseil du Comité consultatif pour les questions d'audit au 31 mai 2013**

6. Conformément à l'article 8 du mandat, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a nommé Elizabeth MacRae aux fonctions de présidente à la réunion inaugurale du Comité le 25 octobre 2012.

7. Depuis la création officielle du Comité consultatif, ses membres se sont rencontrés à trois reprises, les 25 octobre 2012, les 21 et 22 janvier et du 23 au 25 avril 2013, et ont tenu deux réunions téléphoniques, le 12 décembre 2012 et le 10 mai 2013. Les comptes rendus de leurs délibérations ont été établis et validés. Le Comité est en liaison régulière avec la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive lorsqu'il se réunit et rend compte officiellement de ses travaux après chacune de ses réunions à New York.

### **Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

8. Comme le veut son mandat, le Comité a rencontré les membres du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour des échanges privés en marge de ses réunions à New York et a pris l'habitude de leur communiquer des informations utiles et de veiller à la couverture mondiale des audits pour ONU-Femmes.

9. Le Comité a examiné le rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/67/5/Add.13](#) et [Corr.1](#)). Il a été régulièrement informé de l'état d'application des recommandations formulées dans ce document et appuie les efforts que fait ONU-Femmes pour résoudre les problèmes en suspens, en s'assurant notamment que les problèmes systémiques et stratégiques sous-jacents sont traités de manière cohérente et soutenue.

### **Difficultés organisationnelles et décentralisation**

10. Le Comité n'ignore pas que 2012 est seulement la deuxième année d'existence d'ONU-Femmes. La direction de l'Entité lui a longuement expliqué les difficultés organisationnelles rencontrées depuis la création officielle de 2011, quand quatre entités des Nations Unies ont fusionné pour former ONU-Femmes. Les enjeux sont notamment les suivants : mise en place de structures capables de porter un nouvel

organisme cohérent ayant sa culture propre; création d'une architecture régionale dans le cadre du passage d'ONU-Femmes d'une entité centralisée à un organisme décentralisé d'ici à la fin de 2013; gestion du changement par acquisition de capacités internes grâce à des systèmes et processus institutionnels nouveaux ou repensés et par le recrutement, le déploiement et le perfectionnement des ressources humaines.

11. Le Comité a examiné la décision 2012/6 du 30 novembre 2012 (voir [UNW/2012/16](#)), par laquelle le Conseil d'administration a entériné l'architecture régionale et son plan de mise en place ainsi que les besoins de financement correspondants. Étant donné que le déploiement de l'architecture régionale est l'une des priorités organisationnelles d'ONU-Femmes, le Comité insiste sur la nécessité de définir les principaux indicateurs de résultats afin de déterminer et suivre les progrès du déploiement régional en 2013; d'identifier et contrer les risques en faisant les ajustements nécessaires; et de faire savoir si les résultats et les avantages escomptés de la décentralisation se concrétisent.

12. Le Comité est conscient du fait que les bureaux régionaux et extérieurs ont besoin d'avoir les moyens requis pour s'acquitter de leurs responsabilités dans un environnement de travail décentralisé et note que les contrôles nécessaires doivent être en place à la fois au siège et sur le terrain de manière que les risques opérationnels et stratégiques puissent être surveillés et maîtrisés. Le Comité sait que des règles et des procédures se mettent actuellement en place (par exemple cadre de contrôle interne; règles et procédures relatives à la délégation de pouvoir; manuel relatif aux programmes et aux opérations) pour étayer les pouvoirs décentralisés. Il applaudit les efforts que déploie l'Entité à ce jour et l'engage à continuer d'assurer la formation nécessaire et à vérifier que les contrôles appropriés et les stratégies de gestion des risques sont appliqués dans l'ensemble de ses composantes.

13. Le Comité a bien saisi l'intérêt de l'architecture régionale pour accroître le rôle normatif d'ONU-Femmes au niveau des pays et renforcer les articulations dans une optique de coordination interinstitutions et de mobilisation des ressources au niveau local. Il note aussi que la mobilisation des ressources a été difficile en 2012 et 2013. Si les contributions n'augmentent pas, l'Entité ne disposera peut-être pas de ressources suffisantes pour remplir son mandat. Le Comité appuie les stratégies déployées par ONU-Femmes pour mobiliser des ressources, notamment par la voie du dialogue avec les États Membres, les autres entités du système des Nations Unies et le secteur privé.

14. Le Comité a noté que les prévisions de résultats pour 2012 étaient en deçà des objectifs visés pour la même année. Il rejoint ONU-Femmes pour penser que le rythme de l'exécution doit s'accélérer et que le travail des partenaires d'exécution doit être plus efficient. Il constate que l'Entité doit effectivement procéder avec prudence et en fonction de la demande dans la mise en place de son architecture régionale et le lancement de ses programmes de pays, compte tenu notamment des difficultés de financement mentionnées au paragraphe 13 du présent rapport.

## **Fonction d'évaluation**

15. Le Comité a examiné la décision 2012/9 du Conseil d'administration, en date du 30 novembre 2012, sur l'adoption de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes (avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013), ainsi que le plan de mise en œuvre

correspondant. Il a également étudié le projet de rapport sur la fonction d'évaluation pour 2012. Il appuie le travail accompli à ce jour pour doter la fonction d'évaluation des moyens nécessaires et concevoir des mécanismes et des directives pour appliquer cette politique et étoffer les capacités d'évaluation. Il tient à souligner l'importance que revêt le financement approprié de la fonction d'évaluation, tant centralisée que décentralisée, ainsi que la nécessité de faire en sorte que les résultats des évaluations reflètent les réalisations attendues dans le cadre de résultats en matière de développement et le cadre de gestion axée sur les résultats, et qu'ils servent à enrichir les connaissances et améliorer les résultats. Il est particulièrement important à cet égard que le rapport d'évaluation annuel soit pragmatique, réaliste et utilisable, et qu'il montre clairement en quoi les programmes ont été efficaces.

### **Audit interne**

16. Le Comité sait que l'Entité a conclu en décembre 2011 un accord par lequel elle a chargé le Bureau de l'audit interne et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de conduire des audits internes et des investigations pour son compte. Il sait aussi que le service d'audit chargé d'ONU-Femmes établi à cette fin est indépendant du PNUD sur le plan opérationnel. Il constate que la fonction d'audit interne dédiée à ONU-Femmes a été créée en 2012 et que le personnel du service n'a été recruté qu'en mars 2012. Le Comité note par ailleurs que deux rapports d'audit interne pour 2012 sont en cours d'élaboration et il encourage l'élaboration et la diffusion de tous les documents de ce genre.

17. Le Comité a examiné le plan de travail annuel 2013 du service d'audit chargé d'ONU-Femmes et a recommandé qu'il soit approuvé en principe, moyennant les quelques éclaircissements qu'il suggère. Il relève que le service en question a vu ses ressources augmenter en 2013 et appuie le renforcement continu des fonctions d'audit interne de l'Entité afin que la couverture des futurs plans d'audit soit suffisante, en particulier dans la perspective du déploiement de l'architecture régionale et de la décentralisation.

18. Le Comité a examiné la décision 2012/10 du Conseil d'administration, adoptée le 30 novembre 2012, sur la divulgation publique des rapports d'audit interne et sur le document de directives d'application correspondant (directives permanentes n° 860 du Bureau de l'audit interne et des investigations). Le Comité recommande à ONU-Femmes de formuler et appliquer une stratégie de communication afin que les conclusions et recommandations des audits et les mesures décidées par la direction soient diffusées de manière intelligible et transparente, en particulier lorsque les audits internes ont fait apparaître des problèmes systémiques récurrents.

### **États financiers**

19. Le Comité a examiné les états financiers types élaborés pour déterminer les obligations de divulgation applicables à ONU-Femmes, ainsi que le projet de rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012, et a suggéré quelques améliorations. Il s'agit des premiers états financiers de l'Entité conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) L'adoption de ces normes a nécessité d'importants changements dans les règles comptables précédemment suivies par ONU-Femmes. Le Comité note que l'Entité a

procédé à une planification rigoureuse qui lui a permis de basculer intégralement vers les normes IPSAS dans un court laps de temps.

### **Relations avec le PNUD**

20. Le Comité sait qu'ONU-Femmes a conclu des accords avec le PNUD afin de lui déléguer certaines de ses tâches administratives, par exemple la gestion des services de trésorerie. L'Entité reste comptable de ses résultats généraux, et c'est pourquoi le Comité insiste sur le fait qu'elle doit impérativement mettre en œuvre les modalités et les procédures appropriées pour s'assurer que ses tâches externalisées sont exécutées correctement.

### **Plan stratégique**

21. Le Comité croit savoir que le plan stratégique 2011-2013 ([UNW/2011/9](#)) est en cours de mise à jour et que les objectifs et résultats attendus viseront l'horizon 2017. Il compte bien collaborer avec ONU-Femmes pour l'aider à incorporer dans le plan stratégique 2014-2017 ([UNW/2013/6](#)) les grands sujets à traiter sur le plan international et à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que les objectifs et les résultats spécifiques à l'Entité tels qu'ils ressortent de son cadre de gestion axée sur les résultats, son cadre de résultats en matière de développement et son cadre intégré d'allocation des ressources.

### **Recommandation**

22. Le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes recommande que le présent rapport soumis à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et au Conseil d'administration soit présenté officiellement au Conseil d'administration d'ONU-Femmes à sa deuxième session ordinaire de 2013, en septembre.

## Annexe

### **Réponse de la direction au rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit**

1. ONU-Femmes accueille avec satisfaction le premier rapport de son tout nouveau Comité consultatif pour les questions d'audit. Sa direction apprécie ses échanges réguliers avec le Comité dont elle tient à remercier la Présidente et les membres pour le temps et l'énergie qu'ils consacrent à l'accomplissement du mandat de l'Entité : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde.

### **Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies**

2. La direction d'ONU-Femmes note la recommandation du Comité consultatif au sujet de la nécessité de traiter des problèmes systémiques et stratégiques sous-jacents signalés dans les observations d'audit du Comité des commissaires aux comptes. L'Entité reste attentive aux conclusions des rapports d'audit et s'emploiera sans relâche à donner suite par des actions concrètes aux recommandations qu'ils contiennent. Ainsi qu'indiqué dans le rapport sur les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/68/5/Add.13), 23 des 28 recommandations formulées pour 2011 ont été appliquées et que 5 sont en attente d'application. La direction d'ONU-Femmes s'engage à agir et à suivre en permanence la mise en œuvre des 17 recommandations d'audit externe formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2012.

### **Difficultés organisationnelles et décentralisation**

3. La direction d'ONU-Femmes apprécie les conseils et les recommandations formulés par le Comité pour favoriser la maturation organisationnelle de l'Entité, actuellement dans sa troisième année d'existence. L'établissement des structures d'ONU-Femmes, la plus jeune entité du système des Nations Unies, est encore à l'état de chantier à l'heure où elle élargit sa présence grâce à son architecture régionale.

4. La direction d'ONU-Femmes souscrit à l'observation formulée par le Comité au sujet de la nécessité de suivre les progrès du déploiement de l'architecture régionale; elle a fait rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis à ce jour et continuera de faire de même dans son rapport annuel. Elle continuera également de s'occuper des risques et de faire les ajustements qui s'imposent. Les indicateurs de résultats communiqués au Conseil d'administration feront partie des moyens utilisés pour suivre les progrès et les résultats de la nouvelle architecture, à côté du suivi institutionnel standard conduit par l'Entité dans des domaines tels que l'exécution, les recrutements et autres éléments. Les 12 indicateurs de résultats couvrent trois domaines : a) la mise en service des bureaux régionaux, b) des bureaux de pays plus forts et plus réactifs, et c) l'efficacité et l'efficience améliorées d'ONU-Femmes.

5. La direction d'ONU-Femmes souscrit à l'observation du Comité selon laquelle il faut assurer une formation continue dans les environnements de travail décentralisés pour faire en sorte que les contrôles internes appropriés soient effectués et réduire ainsi les risques opérationnels et stratégiques. Pour soutenir la décentralisation, la direction d'ONU-Femmes a énoncé de nouvelles règles de contrôle interne et de délégation de pouvoir, avec notamment des matrices types et des directives détaillant les modalités de la délégation de pouvoir dans chaque domaine fonctionnel, le but étant d'appuyer efficacement le processus de déploiement et d'atténuer les risques inhérents à la décentralisation. La direction d'ONU-Femmes est consciente de la nécessité de renforcer en permanence les capacités du personnel du siège et des bureaux régionaux, bureaux multipays et bureaux de pays grâce à des formations pertinentes et efficaces. Entre la mi-2012 et la mi-2013, 176 cadres moyens et supérieurs ont bénéficié de formations aux fonctions d'encadrement et à la gestion des opérations.

6. La direction d'ONU-Femmes se félicite que le Comité soutienne les stratégies de mobilisation des ressources axées sur la réalisation des objectifs arrêtés dans le plan stratégique. ONU-Femmes est à une phase charnière de son histoire et les États Membres savent qu'ils doivent investir non seulement dans son potentiel mais aussi dans le renforcement, la reproduction et l'amplification des résultats déjà obtenus. L'Entité prévoit de mobiliser environ 130 millions de dollars pour ses ressources de base en 2013, au vu de ses rentrées actuelles, des annonces de contributions faites à ce jour et de son expérience passée. Fin juin 2013, elle avait reçu 80 des 130 millions de dollars attendus, et un certain nombre de ses grands contributeurs habituels ne s'étaient pas encore engagés. Or, leurs contributions représentent normalement environ 35 millions de dollars par an au total. En juin 2013, ONU-Femmes a lancé sa première campagne d'appels à contributions dans le cadre de la session annuelle de son Conseil d'administration, session au cours de laquelle les États Membres ont réaffirmé leur volonté politique sans faille et augmenté leur soutien financier. Les États Membres comprennent la nécessité urgente de fournir à ONU-Femmes les ressources requises pour exécuter son mandat unique au sein du système des Nations Unies et sont conscients de leurs responsabilités à cet égard et de la portée de leur geste. Au total, 10 États Membres ont promis d'augmenter leur contribution au budget de base d'ONU-Femmes, 14 délégations ont annoncé des contributions pluriannuelles et 5 membres ont engagé des fonds pour la première fois. L'un des pays ayant augmenté sa contribution, la Finlande, a promis d'en doubler le montant en 2014 en le portant à 14 millions de dollars contre 7 auparavant, devenant ainsi l'un des plus gros donateurs de l'Entité.

7. En ce qui concerne les contributions aux autres ressources, plusieurs États Membres ont annoncé que leur gouvernement soutenait des programmes d'ONU-Femmes et verserait des contributions au Fonds d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Pour atteindre les objectifs énoncés dans son plan stratégique et ses stratégies de mobilisation des ressources, l'Entité s'emploie dans le cadre d'un effort concerté à renforcer les partenariats fondés sur des mécanismes coordonnés d'ouverture vers l'extérieur. Cette approche se traduit notamment par des initiatives de contact, par exemple les missions de l'équipe de direction dans les États Membres et les rencontres avec des grands décideurs. Les bureaux régionaux et bureaux de pays, les 18 comités nationaux pour ONU-Femmes dans le monde et les bureaux de liaison de Bruxelles et Copenhague participent eux aussi très

activement à l'effort de communication et de mobilisation des ressources. ONU-Femmes bénéficie d'un large crédit auprès des États Membres – 116 gouvernements ont versé des contributions à ses ressources de base en 2012. Ce soutien témoigne d'une large adhésion au mandat de l'Entité et de l'importance accordée par les États Membres à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En juin 2013, 94 États Membres avaient déjà annoncé des contributions aux ressources de base d'ONU-Femmes; en 2012, ce nombre n'avait été atteint qu'en novembre. ONU-Femmes entretient un dialogue permanent avec les États Membres afin de privilégier, accélérer et, amplifier le financement d'ONU-Femmes sur une base pluriannuelle. En conséquence, l'Entité compte bien élargir encore sa base de donateurs à l'avenir.

8. La direction d'ONU-Femmes apprécie les observations favorables du Comité quant à l'approche prudente adoptée pour la mise en place de l'architecture régionale dans un contexte de pénuries de ressources. L'Entité considère que le renforcement des capacités au niveau des pays, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, est indispensable à l'exécution des instructions du Conseil et a donc accéléré les recrutements. Toute présence d'ONU-Femmes dans les pays est dictée par la demande et, quelle qu'elle soit, obéit toujours à des demandes formulées par les gouvernements nationaux. En ce qui concerne les résultats escomptés dans le plan stratégique 2011-2013, dont il est rendu compte dans le Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique (UNW/2013/3), ONU-Femmes se conforme à 23 des 29 indicateurs de résultats en matière de développement figurant dans le plan, a nettement progressé au sujet de 3 autres et est en retard dans le cas des 3 derniers. Pour ce qui est de l'exécution, le plan stratégique 2011-2013 tablait sur un taux d'exécution de 90 % à la fin de 2013. Le taux cible incluait par anticipation les activités non encore exécutées. Cependant, depuis que le plan stratégique 2011-2013 a été élaboré, l'Entité calcule le taux d'exécution hors activités anticipées, conformément aux normes IPSAS et aux règles en vigueur dans d'autres entités des Nations Unies. De ce fait, on peut difficilement comparer le taux d'exécution avec l'objectif défini dans le plan stratégique 2011-2013. Le taux d'exécution institutionnelle pour 2012, hors activités anticipées, a été de 70 %. Pour que les choses soient claires à l'avenir, le plan stratégique 2014-2017 (UNW/2013/6) fixe ce même taux à 75 %, toujours hors activités anticipées. ONU-Femmes a pris des mesures en 2012 pour accélérer l'exécution dans le quatrième trimestre de l'année. Les enseignements tirés de l'année 2012 ont été intégrés en 2013 dans les nouvelles pratiques destinées à améliorer les taux d'exécution, à savoir : a) suivi tous les 15 jours des taux d'exécution par région, puis suivi hebdomadaire dans le quatrième trimestre; b) renforcement des capacités opérationnelles au niveau des pays et des régions; c) délégations de pouvoir au niveau des pays afin d'accélérer les transactions touchant l'exécution; d) approbation diligente des plans de travail et des budgets pour autoriser un accès plus rapide aux fonds; et e) formation du personnel et des partenaires d'ONU-Femmes à la conduite des opérations.

## **Fonction d'évaluation**

9. La direction d'ONU-Femmes prend acte des recommandations du Comité et réaffirme qu'elle considère la fonction d'évaluation comme un outil solide propre à guider la stratégie, renforcer les capacités de programmation au niveau national et

rehausser la qualité des programmes. En 2012, l'Entité a considérablement étoffé sa fonction d'évaluation. Sa nouvelle politique dans ce domaine établit un schéma directeur clair qui renforcera et favorisera la gestion axée sur les résultats, la transparence organisationnelle, l'apprentissage et le sentiment de responsabilité. L'Entité a fait des efforts supplémentaires pour s'assurer que toutes les évaluations reçoivent une réponse de la direction et a mis au point un système de suivi global des suites données aux évaluations. Le poste de chef du Bureau de l'évaluation a été reclassé à D-1 et un nouveau directeur devrait rejoindre le Bureau dans quelques mois. ONU-Femmes met sur pied un système d'assurance qualité pour vérifier que tous les bureaux ont des moyens financiers et humains suffisants pour mettre en œuvre le plan d'évaluation.

10. ONU-Femmes a également joué un rôle de premier plan dans la coordination des initiatives engagées à l'échelle du système des Nations Unies et dans la gestion des connaissances sur les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'Entité a développé son portail de l'évaluation de l'égalité des sexes, conduit des évaluations conjointes, formé des partenariats innovants tels que l'initiative EvalPartners et promu l'utilisation d'indicateurs d'évaluation grâce au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### **Audit interne**

11. La direction d'ONU-Femmes remercie le Comité d'avoir appuyé la proposition visant à renforcer les moyens des services d'audit en portant de 2 à 4 le nombre de vérificateurs des comptes au sein du service en 2013 de manière à acquérir une couverture d'audit adéquate. Elle prend note de l'observation faite par le Comité au sujet de la nécessité d'établir et de publier les rapports d'audit interne dans les délais. Elle a pris l'initiative de communiquer avec les donateurs au sujet de certains rapports d'audit interne publiés en vertu de la politique de divulgation publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### **États financiers**

12. La direction d'ONU-Femmes se félicite que le Comité ait remarqué l'adoption des normes IPSAS strictement selon les plans et dans un court laps de temps. Le Conseil d'administration a noté que la mise en place réussie du système comptable IPSAS était une réussite majeure qui confirmait l'engagement fort de la direction, surtout compte tenu de la relative nouveauté de l'Entité et de l'état de préparation rapporté précédemment par le Conseil (voir [A/68/5/Add.13](#)).

### **Relations avec le Programme des Nations Unies pour le développement**

13. La direction d'ONU-Femmes souscrit à l'observation du Comité au sujet de la nécessité de surveiller la bonne exécution des fonctions externalisées au PNUD. La Division de la gestion et de l'administration a mis en place des dispositifs de contrôle pour vérifier que chacune des tâches dont le PNUD doit s'acquitter pour le compte d'ONU-Femmes est exécutée correctement : a) au chapitre des services de

trésorerie, ONU-Femmes a souscrit à la politique et aux directives du PNUD en matière d'investissement et tient des réunions trimestrielles avec le PNUD au sujet de ses investissements; b) au chapitre des paiements et rapprochements bancaires, ONU-Femmes examine tous les mois les rapprochements bancaires établis par le PNUD; et c) au chapitre des ressources humaines, ONU-Femmes utilise un outil de validation des états de paie pour vérifier les informations transmises au PNUD pour le traitement des états de paie relatifs aux administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan international en poste au siège. De plus, l'Administrateur assistant adjoint du PNUD a adressé à ONU-Femmes une lettre de certification de toutes les opérations engagées pour le compte d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

---